



Farouk BOULBAHRI
Commissaire aux comptes

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**
Exercice clos le 31/12/2025

GEFLUC

9 Rue de la République
13002 MARSEILLE
Siren : 782 815 179

Cabinet FAROUK BOULBAHRI
Siège social : 171 BIS CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE,
13002 MARSEILLE
Membre de la Compagnie Régionale d'AIX EN PROVENCE



Farouk BOULBAHRI
Commissaire aux comptes

Sommaire

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit	3
2.2 – Indépendance	4
3 – Justification des appréciations	4
4– Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres	5
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels.....	6
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels.....	6



Farouk BOULBAHRI
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale du GEFLUC

1 – Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la **GEFLUC** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Farouk BOULBAHRI
Commissaire aux comptes

2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes :

- ⇒ Que rapprochement des ressources associatives issues des différents supports de gestion et la comptabilité ne fait ressortir aucune anomalie significative.

Notre appréciation de la trésorerie s'est fondée sur l'assurance du caractère approprié des mouvements annuels :

- ⇒ A ce titre, ce poste fait état de soldes positifs en matière de trésorerie courante et de divers placements.

Notre appréciation de la gestion des reçus fiscaux s'est fondée sur l'assurance du caractère approprié des justificatifs annuels délivrés :

- ⇒ A ce titre nous le formalisme est complet et correctement appliqué.

Notre appréciation du caractère appropriée de l'information fournie dans l'annexe des comptes est décrite ci-après ;

L'information sur la description :

- ⇒ De l'objet social
- ⇒ Des actions
- ⇒ Des ressources

Cette dernière est pertinente et adaptée à l'association.



Farouk BOULBAHRI
Commissaire aux comptes

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de la « **GEFLUC** » d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



Farouk BOULBAHRI
Commissaire aux comptes

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à MARSEILLE, le 25/05/2026
Le commissaire aux comptes

FAROUK BOULBAHRI

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044



Farouk BOULBAHRI
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Tél. : 04 96 15 27 46
Fax : 04 91 09 31 19

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	419	419		
	Autres immobilisations corporelles	2 912	2 912		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	62		62	362
	TOTAL (II)	3 393	3 331	62	362
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	95 557		95 557	44 120
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 074		2 074	3 700
	Charges constatées d'avance	1 790		1 790	1 987
	Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	120 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	120 947		120 947	131 815
	TOTAL (III)	320 368		320 368	301 623
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		323 761	3 331	320 430	301 985

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an 300
 (2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	90 000	90 000
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	17 000	17 000
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	183 745	263 796
	Excédent ou déficit de l'exercice	13 664	(80 051)
	Total des fonds propres (situation nette)	304 409	290 745
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	304 409	290 745
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 642	5 634
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	8 378	5 605
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	16 021	11 239
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	320 430	301 985
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 663,89	(80 050,76)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	16 021	11 239
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	600	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		184 967
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	142 813	106 063
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	198 637	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	6	2
	Total des produits d'exploitation	342 057	291 032
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	45 794	32 108
	Aides financières	248 408	280 954
	Impôts, taxes et versements assimilés	490	237
	Salaires	24 923	44 866
	Cotisations sociales	7 256	12 442
	Dotation aux amortissements et dépréciations		280
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	5 734	7 637
	Total des charges d'exploitation	332 605	378 525
M. BOULBAHRI FAROUK			
COMMISSAIRE AUX COMPTES			
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 452	(87 492)

191 bis Chemin de la Madrague-Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		9 452	(87 492)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 980	5 655
	Autres intérêts et produits assimilés	2 198	2 965
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		5 178	8 620
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		5 178	8 620
RESULTAT COURANT avant impôts		14 631	(78 873)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		967	1 178
TOTAL DES PRODUITS		347 235	299 652
TOTAL DES CHARGES		333 572	379 703
EXCEDENT ou DEFICIT		13 664	(80 051)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		1 000	1 000
Bénévolat		60 514	64 744
TOTAL		61 514	65 744
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		1 000	1 000
Personnel bénévole		60 514	64 744
TOTAL		61 514	65 744

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Objet de l'Association

Le GEFLUC (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer), Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, a pour objet de réaliser dans les départements du Bouches-du Rhône, Alpes de Haute-Provence et Vaucluse, l'action entreprise par la Fédération (FEGEFLUC, composé de huit associations régionales) en contribuant, dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers, à la lutte contre le cancer.

L'objectif du GEFLUC est de mobiliser et réunir les entreprises privées ou publiques et les travailleurs indépendants pour lutter contre ce fléau. Les fonds collectés permettent de financer les projets d'aide aux malades, à leurs familles, aux soignants et aux chercheurs, ainsi que les programmes de prévention aux entreprises.

Partenaire historique des entreprises depuis plus de 50 ans, la Fédération, dont notre GEFLUC Marseille, représente pour les entreprises la possibilité d'inscrire la question du cancer au coeur de leur politique qualité de vie au travail.

Actions du GEFLUC

- PREVENTION : Information sur la prévention et le dépistage .

Le Gefluc conduit en entreprise, en collaboration si besoin avec les représentants institutionnels, des actions de prévention et d'incitation au dépistage.

- SOUTIEN: Le soutien des malades et des familles.

Le Gefluc aide les malades pour un accès personnalisé aux soins innovants, la continuité des soins et la réintégration dans les entreprises.

Un réseau de professionnels de santé et d'assistantes sociales apporte une aide efficace au malade et à sa famille.

- RECHERCHE: Le soutien à la recherche.

Le Gefluc débloque des fonds pour aider les chercheurs à lutter sur les deux fronts: comprendre et traiter.

Ressources du GEFLUC

Les ressources du GEFLUC proviennent de la générosité du public:

- les dons des entreprises et de leurs salariés,
- les legs,
- l'organisation d'actions spécifiques de prévention,
- des manifestations occasionnelles,
- des subventions ponctuelles pouvant contribuer au financement de projets précis.

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de **320 430** euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **347 235** euros

- un total charges de **333 572** euros

- dégage un résultat de **13 664** euros

L'exercice considéré débute le **01/01/2025**, finit le **31/12/2025** et, a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'équipe de bénévoles du Gefluc est restée inchangée sur cet exercice et demeure toujours motivée face aux challenges qui animent notre association : être visible, fidéliser nos donateurs et essayer d'en solliciter de nouveaux dans notre rôle de collecte de fonds.

Notre Conseil d'administration cherche à s'étoffer de nouvelles force vives et de nouvelles idées à partager.

A compter du 1er décembre 2025, une nouvelle salariée, à temps partiel sur deux jours par semaine, est arrivée au pôle administratif, afin de compenser le départ à la retraite au 1er février 2026, de notre unique salariée, à ce poste.

Comme prévu, au vu de l'énergie nécessaire pour l'organisation, afin de mobiliser les partenaires et donateurs, nous n'avons pas participé en 2025, comme sur les années précédentes, à la course "La Marseillaise des Femmes"; le gain économique et de visibilité ayant été jugé trop minime.

Pour rappel, fin décembre 2022, il a été décidé de prendre un bureau, d'environ 12 m2 au Now Coworking, quai de Rive Neuve - Vieux Port - Marseille 1er arrdt, en lieu et place des locaux du siège social que nous louions rue de la République, pour un coût mensuel de 1 548 euros, toutes charges et services compris.

Concernant les risques identifiés, la dépendance envers le Fonds Guy Berthault reste très significative d'autant plus que ce généreux donateur est décédé le 23 novembre 2025. Notre association a pris la mesure de ce risque et a mis en place des actions afin de la limiter.

Il est à noter que la quote-part du Fonds Berthault représente en 2025, 58.07% des produits d'exploitation contre 63.56% en 2024.

Pour rappel, en 2023 le Fonds Berthault représentait 53.33% des produits d'exploitation et, 58.34% en 2022.

M. BOULBAHRI FAROUK

COMMISSAIRE AUX COMPTES

171 bis Chemin de la Madrague Ville

13002 MARSEILLE

SIRET 452 816 408 00044

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Pour information, malgré le décès de M. Guy Berthault, la somme allouée au Gefluc Marseille, pour 2026, a déjà été définie.

Nous avons le plaisir de confirmer que, grâce à notre saine gestion, notre association a pu affecter 210 000 euros à la recherche, dont 180 000 euros versés au Cancéropôle et 30 000 euros à la Fondation de la clinique St Joseph.

Il ressort de cet exercice un résultat bénéficiaire d'un montant de 13 664 alors que nous avions prévu, lors de l'établissement du budget, une perte de 85 000 euros.

Nous avons enregistré une hausse des produits d'exploitation de 51 025 euros dont 13 670 euros au titre du Fonds Guy Berthault et 36 750 euros au titre des dons.

De plus, des dépenses d'environ 15 000 € qui avaient été budgétisées, au titre de prévention, n'ont, finalement, pas été engagées (projet de la chaîne aurore de IPC non concrétisé).

Les dépenses affectées à l'aide aux malades ont bien été respectées.

Malgré la conjoncture économique difficile en France qui affecte notamment les associations, le Trésorier et le Conseil d'administration sont satisfaits de constater que le Gefluc a pu obtenir un résultat positif et verser une somme de 210 000 euros d'aide à la recherche et une somme de 38 408 euros d'aides aux malades.

Le mérite en revient à notre salariée, notre Présidente ainsi qu'aux bénévoles de l'association qui déploient énormément d'énergie et consacrent beaucoup de temps et de dévouement pour fidéliser nos donateurs et en trouver de nouveaux.

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il a été décidé de modifier la comptabilisation du don du Fonds de dotation Guy BERTHAULT, perçu par l'intermédiaire de la Fédération nationale.

En effet, cette somme a été classée en contribution financière et non plus en subvention d'exploitation, comme sur les précédents exercices, afin d'assurer une meilleure visibilité des associations adhérentes à la Fédération et, conformément au règlement de l'ANC n°2018-06.

Immobilisations incorporelles

Les valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition des immobilisations).

Durée d'amortissement retenue: de 2 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Durées d'amortissement retenues:

- Installations et aménagements divers: de 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique: de 3 à 5 ans

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	419					419
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 912					2 912
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 331					3 331
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	362				300	62
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	362				300	62
TOTAL		3 693				300	3 393

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			419			419
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			2 912			2 912
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 331			3 331
TOTAL				3 331			3 331

M. BOULBAHRI FAROUK
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 171 bis Chemin de la Madrague Ville
 13002 MARSEILLE
 SIRET 452 816 408 00044

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	62		62
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	95 557	95 557	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	200	200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 874	1 874	
	Charges constatées d'avance	1 790	1 790	
TOTAL DES CREANCES		99 483	99 421	62
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 642	7 642		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	4 476	4 476		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 881	2 881		
	Impôts sur les bénéfices	967	967		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	55	55		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		16 021	16 021		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 790	1 790
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 790

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		2 115
Autres créances		2 115
FOURNISSEURS - AVOIRS A RECEVOIR	660	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	655	
PRODUITS A RECEVOIR	800	

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		9 663
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT.NON PARVENUES</i>	3 960	3 960
Dettes fiscales et sociales <i>PERS.- CONGES A PAYER</i> <i>ORG SOC. - CONGES A PAYER</i> <i>ORG SOC. - CHARGES A PAYER</i>	4 076 1 408 219	5 703

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Annexe libre

Etat exprimé en euros

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Honoraires du Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 4 080 euros.

Dons

Dons restant à percevoir au titre de l'exercice 2023: 800 €

Contribution financière recue

Montant de la contribution versée par la Fédération nationale sur l'exercice, en provenance du fonds de dotation Guy Berhault s'élève à 198 637 euros (contre 184 967 euros au titre du précédent exercice).

Evaluation des contributions volontaires en nature (Cf. Tableau en page suivante)

La valorisation des contributions volontaires sur l'exercice, du personnel bénévole, s'est faite de la façon suivante:

<u>Méthode de valorisation</u>	2025 Taux horaire	2024 Taux horaire
Personnel bénévole	11,88 €	11,65€ (Smic) 11.88 € à compter du 01/11/24
Trésorier et Administrateurs	45,00 €	40,00 €
Présidente	55,00 €	50,00 €
Taux de charges sociales retenue	29%	28%

Prise en compte sur l'exercice 2025 de prestations en nature à hauteur de 1 000 €.

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Indemnités de fin de carrière

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Départ à la retraite, fin février 2026, de la salariée, présente au sein de l'association depuis le 11/12/2018.

Montant brut de la prime de départ à la retraite versée : 2 500 €

M. BOULBAHRI FAROUK
COMMISSAIRE AUX COMPTES
171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 MARSEILLE
SIRET 452 816 408 00044